

Aussi, et malgré votre haute autorité et l'attrait de votre création, persistai-je à croire à une simple erreur. Une erreur insignifiante, car dès maintenant je puis vous rassurer sur les "dépenses nécessaires" qui ne s'élèveront nullement à des milliers de dollars. Celles qu'on présentera au Bureau seront expliquées, détaillées avec le plus grand soin, et vous y verrez, à censeur rigide autant que peu juste, que rien n'y aura été surchargé et que lorsque le président aura rendu ses comptes, qu'il n'en sera pas plus riche d'un centime.

Et non seulement il en sera ainsi pour le président, mais encore pour chacun des officiers du Bureau.

Et, puisque nous en sommes à parler des livres, laissez-moi vous exprimer mon admiration pour le magnifique mouvement épistolaire dans lequel vous vous élévez contre la bibliothèque, qui, dites-vous, "est ouverte aux médecins, malgré l'injonction formelle du Bureau." Quelle fougue messeigneurs, quel véhémence, quelle chaleur, quelle grande éloquence !

Une chose pourtant me laisse rêveur. Je me suis demandé pourquoi vous vous élévez ainsi contre l'ouverture d'une bibliothèque dont la profession a un si grand besoin dans ce pays où il n'y en a point d'autre à sa disposition.

N'est-ce pas curieux me disais-je de voir un médecin s'opposer au seul moyen qu'aient ses confrères, pauvres ou riches, de s'instruire ? La raison ? Je ne la vois guère.

Ca ne peut être par amour de l'économie puisque plus loin, l'on demande que l'argent du Collège soit dépensé à la recherche et à la poursuite des charlatans.

Hélas ! monsieur, je n'ai pas cette pénétration, cette sagacité qui vous sont naturelles,— j'ai beau chercher, je ne trouve rien. Même, et à force d'y penser, j'en viens à me rappeler que la lecture du rapport officiel me laissa sous l'impression que le Bureau était plutôt favorable à la création et à l'ouverture de la bibliothèque.

Alors j'ouvris le rapport.

Et voici ce que je lus page 48. Après la nomenclature de certains livres que le comité conseille d'acheter, le rapporteur termine ainsi son rapport.

"Votre comité n'a pas pu élaborer les règlements de la bibliothèque. Cependant elle est à la disposition de la profession, la salle de lecture est ouverte au No 292, de la rue St-Denis, de huit heures du matin à dix heures du soir."

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Dès lors il me semble, que le Bureau en acceptant ce rapport, approuvait l'ouverture de la bibliothèque. Même que sur la proposition du docteur Beausoleil il adressât un vote de remerciement au doyen Brouardel, à M. Louis Herbette, à M. le professeur Le Dentre, etc. En songeant à tout cela, j'en suis venu, malgré toute l'admiration que vous m'inspirez, à trouver que vous avez eu tort d'écrire ce que vous avez écrit. Je me suis dit que vous ne deviez pas avoir réfléchi que ces lignes seraient lues en France et que les personnes plus haut mentionnées, monsieur